



COMITE REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE

REUNION DU COMITE REGIONAL

Le 11 février 2023 à Chalon sur Saône

Présents : Ludovic Baudement, Jean Pierre Chalopin, Laurent Chapotot, Gwenaël Cheveau, Paulo De Bastos, Robert Devoille, Pascal Dugast, Mickaël Dumeige, Annie Dutronc, Robert Dutronc, Christine Ehlen, Chantal Frachebois, Philippe Gherardi, Denis Lhomme, Marie Jeanne Lhomme, Emilie Maraux, Jean Pierre Marengi, Christian Perraudin, Sandrine Tarbes, Christian Berthet, Robert Maujonnet.

Julien Maraux, CTFR.

Absents excusés : Joseph Illana, Arnaud Magnin, Amar Meziani, Alain Vorillion, Mireille Vorillion.

- Le Président Robert Dutronc ouvre la séance en donnant la parole à Alain Delion, Président de la Commission régionale de discipline. Absent (excusé) à l'AG de Mercurey, il a obtenu de Robert le droit de s'exprimer aujourd'hui aux fins de certaines mises au point :

-- « Mesdames, Messieurs, bonjour,

Je ne pouvais pas être présent à l'Assemblée Générale de notre Région car j'avais d'autres obligations.

Je me trouve donc aujourd'hui assis devant vous sur ma demande à notre Président à la suite des propos tenus sur la commission de discipline et envers moi-même à l'Assemblée Générale de notre Région et rapportés sur le PV.

J'aimerais repartir serein et aplanir les propos et les non-dits sur la Commission de Discipline Régionale et sur moi-même le président.

En effet vous avez mis en place la commission au cours de votre réunion du 10 juillet 2021 à Salins les Bains.

Vous avez choisi les membres de cette commission parmi toutes les candidatures que vous avez reçues.

Vous avez retenu ma candidature comme président de la Commission Régionale parmi plusieurs candidats.

La composition de cette commission respecte à la lettre le Code du Sport Article annexe I-6 art R131-2 et R131-7, l'article 2 du Règlement disciplinaire et l'article 14 du Code de Discipline et Sanctions.

Le Président de la Région et moi nous sommes mis de suite au travail afin de trouver un instructeur et un rapporteur.

La première année nous n'avons eu aucun dossier à traiter.

Cette année comme je l'ai marqué dans mon rapport de l'Assemblée Générale que je ne vais pas relire ici, nous avons eu quatre affaires.

Mais avant de débattre avec vous, je tiens à vous faire quelques précisions.

La composition de la commission de discipline est du ressort du Comité directeur Départemental, Régional et Fédéral.

Mais pas contre les travaux et les délibérations sont confidentiels : article 4 du Règlement Disciplinaire et article 10 du code de discipline et sanctions. Les membres sont astreints à cette obligation.

Je vais vous rappeler l'article 4 du Règlement Disciplinaire :

Les membres des organes disciplinaires se prononcent en toute indépendance et ne peuvent recevoir d'instruction ou subir des tentatives d'influence, d'intrusion ou d'ingérence dans la procédure.

Les membres des organes disciplinaires et les secrétaires de séance ainsi que toutes personnes ayant accès aux procédures disciplinaires sont astreints à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont ils ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions.

Toute méconnaissance des règles fixées aux articles 2, 7 et au présent article constitue un motif d'exclusion.

Pour mon compte personnel, je communique très souvent avec M. le Président au téléphone et je lui transmets tous les e-mails que j'envoie ou que je reçois.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de m'avoir écouté ».

- A l'évocation de quelques exemples (Jean Pierre Marengi) Alain Delion explique la procédure. Mais il ressort aussi que bon nombre de comportements font l'objet de rapports mal rédigés, ou même d'aucun rapport...

En conclusion, après le constat de nos lacunes, l'assemblée se dit favorable à une formation en matière de discipline : le Président déclare alors en avoir fait la demande cette semaine même à Michel Poggi.

L'assemblée convient aussi que plus aucune compétition majeure ne doit désormais se dérouler sans délégué.

Paulo souhaiterait que Alain Delion, Président de la Commission de discipline, et en qualité de référent, puisse animer des ateliers de formation dans chaque CD.

Alain Delion annonce qu'il fera parvenir aux Présidents de CD un vade-mecum qui concentrera les prescriptions à appliquer dans le traitement d'une affaire.

- Après le départ de Alain Delion, dans la suite de l'ordre du jour .

- Bilan de l'AG de Mercurey : Robert Dutronc regrette que suite à une mauvaise communication sur le temps disponible de la salle, la réunion se soit terminée de la sorte, en queue de poisson, occultant la présentation de Julien Maraux ainsi que le rapport moral du Secrétaire. L'assemblée réunie aujourd'hui partage le même sentiment : sabordement de cette AG 2022, dans une ambiance plombée, et n'acceptera plus un tel déroulement.

Suite au compte-rendu de cette AG, une injonction a été faite au Secrétaire par Madame Seguin, vérificatrice aux comptes, de rétablir un point du PV mal rédigé. Pour l'assemblée, ce point sera traité lors de l'approbation de ce PV à la prochaine AG de 2023.

- Julien Maraux, CTFR :

Julien présente ses actions menées, en cours et à venir, formations, etc. (son tableau de présentation joint au PV).

- en milieu scolaire (USEP, UNSS)
- avec 4 CD de La Région BFC
- avec les EDPJP
- au sujet de la formation
- du tronc commun
- du Centre Régional d'Entraînement.

- Julien annonce la réunion de formation des graphiqueurs le 3 mars à Bans.

La formation de formateurs les 4 et 5 mars à Bans.

Le repas des formateurs est pris en charge par le Comité Régional (à effet du 1^{er} janvier 2023).

- Question soulevée au sujet de l'examen de BF1 : quel moyen pour éviter de déplacer les candidats 2 fois, pour une durée de 40 mn ?

- Ludovic Baudement :

CDC jeunes : il évoque le principe de solidarité à ne pas négliger (adhésion d'équipes de CD voisin pour constituer une équipe).

- En binôme avec Julien, Ludovic gèrera toutes sélections et championnats jeunes.

- Ludovic évoque la relance du Marathon jeunes (11 novembre, CD21)

- Il confirme un championnat de France jeunes à 64 équipes par catégorie dès cette année (Nevers 19-20 août). Ce qui fait vivement réagir Robert Maujonnet qui a réservé hébergement et logistique sur les bases des années passées...

- La Commission sportive :

- le CRC :

Après qu'elle se sera assurée de la validation des équipes engagées et des lieux, la Commission propose de procéder au tirage des rencontres de tous les groupes par visio réunion. L'assemblée accepte, ce sera fait sous huitaine, et envoyé aux Présidents de CD.

Le Secrétaire fournira les courriels des clubs à Chantal.

- Le championnat régional de tir de précision : le 8 mai à Belfort.

Il est entendu que le procédé de qualification au prorata des engagés est impraticable, d'autant que ce championnat s'étend de demain 12 février dans le CD71 jusqu'au 1^{er} mai pour certains CD.

Parmi les diverses options proposées pour fixer un ratio, l'assemblée s'accorde à qualifier 4 seniors masculins par CD, mais à la demande de Gwenaël, eu égard de son nombre de licenciés, le CD90 propose 2 qualifiés pour son CD, reversant les 2 autres au CD71 ; la proposition est entérinée par l'assemblée.

Les CD qualifieront donc 4 SM, sauf le 90 (2) et le 71 (6) pour 32 qualifiés au chpt régional.

Même démarche pour les SF : 2 qualifiées par CD, sauf le 90 (1) et le 71 (3) pour 16 qualifiées au chpt régional.

Pour les juniors, 2 qualifiés par CD, sauf pour le 90 qui n'en sélectionnera aucun : la Commission jeunes aura en charge d'attribuer ces 2 places, pour qualifier 16 juniors.

6 arbitres à prévoir pour l'organisation (CD90) : 4 arbitres régionaux (aux frais de la Région), 2 arbitres départementaux (aux frais du CD 90).

Le passage des concurrents tiendra compte de leur origine géographique.

A confirmer : le chpt régional qualifiera 2 SM, 2 SF, 1J (M ou F) au chpt de France.

- Le Marathon féminin Trophée Michèle Lega :

Annie revient sur le Marathon 2022 qui s'est déroulé à Mâcon dans une excellente ambiance, avec l'appui de bon nombre de bénévoles, arbitré à titre gracieux par Jean Locatelli et une stagiaire du CD 71, Paule Perez. Annie les a remerciés au nom de la Région.

Toutes les équipes ont reçu un lot.

Annie préconise que chaque CD devrait sélectionner ses équipes au Marathon régional au moyen d'un Marathon départemental, leur permettant ainsi de se familiariser avec le principe : beaucoup de joueuses ont été surprises par la durée des parties (jugée trop courte).

En 2023, le Marathon Michèle Lega aura lieu à Vesoul le 26 novembre.

- Grand 8 à Montbéliard, finales de la Coupe de France :

Au fur et à mesure de la projection, Jean Pierre Marengi présente l'Axone, à Montbéliard, qui hébergera l'évènement, en commentant l'organisation, la réception, l'emploi du temps, etc.

- Délégations nationaux et Régionaux :

Les Présidents de CD sont invités à désigner au plus tôt les Délégués des Nationaux et des Régionaux.

- Questions diverses/info :

- La prochaine réunion du Comité Régional aura lieu à Auxerre, le 22 juillet à 10h, lors des championnats de France DF et TTM.

- Réunion suivante, à Vesoul, le 14 octobre.

- L'Assemblée générale 2023 : à Vesoul, le 2 décembre.

A cette assemblée, le Président Robert Dutronc exigera la présence des Présidentes et Présidents de Commissions.

- Les tenues vestimentaires d'essayage seront acheminées à Marzy, puis à Orchamps-Vennes, ainsi qu'à St Claude et Champagnole (voir le processus avec Sport Comm).

- Le Président Christian Berthet : en attente des diplômes du CD70, à solutionner.

- Laurent Chapotot : pour finaliser la mise en place du site régional, il est en relation avec un opérateur pour un coût de 450€ : accepté par l'assemblée, à réception de la facture.

La séance est levée à 17h.

Le Secrétaire Général du CR BFC

Christian PERRAUDIN



Le Président du CR BFC

Robert DUTRONC

